



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2022/2018

Objet : Délégation de signature - Dépôt de signatures

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier Henri EY à BONNEVAL

VU les articles L 6143-7 et D 714-12-1 et suivants du Code de la Santé Publique qui organisent les délégations de signature que le directeur d'un établissement de santé peut, sous sa responsabilité, concéder à un ou plusieurs membres du corps de direction des hôpitaux ou à un ou plusieurs fonctionnaires appartenant à un corps classé dans la catégorie A ou la catégorie B, ou à un ou plusieurs pharmaciens des hôpitaux ;

CONSIDERANT que ces délégations concernent soit l'exercice des pouvoirs de responsabilités propres aux fonctions confiées, soit le pouvoir d'engager, de liquider et d'ordonnancer les dépenses et recettes et d'en prescrire le recouvrement ;

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 28 septembre 2022, plaçant Monsieur Philippe VILLENEUVE en position de détachement, sur l'emploi fonctionnel de directeur du centre hospitalier intercommunal UNISANTE de Forbach à compter du 2 novembre 2022 ;

VU la décision n° 2022-DOS-091-DM du 17 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Yvon LE TILLY, directeur adjoint au centre hospitalier de Chartres en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier de Bonneval à compter du 1^{er} novembre 2022 ;

CONSIDERANT l'organigramme de l'établissement ;

DECIDE

Article 1

Monsieur LE TILLY, nommé directeur par intérim du centre hospitalier Henri Ey par décision du 17 octobre 2022 est ordonnateur des dépenses et des recettes à compter du 1^{er} novembre 2022 ;

Article 2 : délégation de l'ordonnancement des dépenses et des recettes

Monsieur LE TILLY donne délégation de signature à

Pour les mandats concernant la direction des ressources humaines :

. Madame PROUTIERE, Attachée d'Administration Hospitalière, chargée de la direction des ressources humaines par intérim,

Madame PROUTIERE signera :

en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

. Madame CAUMONT, Adjoint des cadres, chargée de la direction des ressources humaines,

Madame CAUMONT signera :

Pour les mandats concernant la direction des travaux :

. Monsieur LASSERRE, Ingénieur Hospitalier, chargé de la direction des travaux,

Monsieur LASSERRE signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

. Monsieur MENAGER, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

Monsieur MENAGER signera :



. Madame HUBERT, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

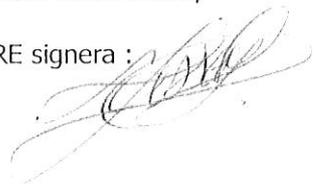
Madame HUBERT signera :



Pour les mandats concernant la direction des finances :

. Monsieur LASSERRE, Ingénieur Hospitalier, chargé de la direction des travaux,

Monsieur LASSERRE signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

. Monsieur MENAGER, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

Monsieur MENAGER signera :



. Madame HUBERT, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

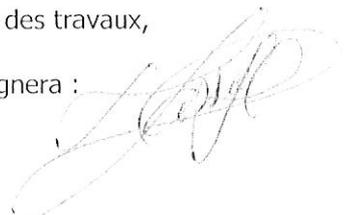
Madame HUBERT signera :



Pour les mandats concernant la direction des services économiques :

. Monsieur LASSERRE, Ingénieur Hospitalier, chargé de la direction des travaux,

Monsieur LASSERRE signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

. Monsieur MENAGER, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

Monsieur MENAGER signera :



. Madame HUBERT, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

Madame HUBERT signera :



Pour les titres de recettes concernant la direction des usagers :

. Madame BENTALHA, Directrice adjointe, direction des affaires financières,

Madame BENTALHA signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

. Monsieur MENAGER, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

Monsieur MENAGER signera :



. Madame HUBERT, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

Madame HUBERT signera :



Article 3 : cette décision annule et remplace la décision n° 2021-714

Fait à Bonneval
le 2 novembre 2022


Yvon LE TILLY



Directeur par intérim

Destinataires :

- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Préfecture (recueil des actes administratifs)
- Madame PROUTIERE
- Madame CAUMONT
- Madame BENTALHA
- Monsieur MENAGER
- Monsieur LASSERRE
- Madame HUBERT
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- **- Direction**
- DDU
- DALE
- DDT
- DSI

